

Les Frères Maristes et le sacerdoce après Vatican II

Dossier établie par Frère Aureliano Brambila FMS

Introduction

Dans la Session du 22 Octobre 1985, la proposition suivante est mise au vote: “Dans le contexte actuel de l’Institut, le XVIII Chapitre Général accepte, sous certaines conditions qu’il devra préciser, l’introduction du sacerdoce au niveau de tout l’Institut, selon Perfectae Caritatis (PC) n° 10 b”. Le résultat étant: 19 pour; 102, contre; 3 abst.; 1 nul ; donc, la proposition est rejetée. Cela a été la fin d’une affaire qui venait depuis le XVI Chapitre Général (1967-68). Elle a été étudiée dans les deux sessions du CG. XVI et aussi dans les Chapitres Généraux XVII et XVIII. Il y a eu des sondages dans tout l’Institut pour connaître l’avis de tous les Frères. Mais le chemin parcouru a été long et pénible. Dans le CG XVI, la Commission sur Sacerdoce et Institut s’est scindée en deux sous-commission: A et B. Cet extrait est fait à partir du compte-rendu de la Sous-Commission B. Pour avoir la vue d’ensemble on devrait lire en entier le compte-rendu de chaque sous-commission.

Extrait

A — Notes venant des Frères de l’Institut favorables à l’introduction du sacerdoce.

Elles sont au nombre de 131 se répartissant comme suit: 21 de langue française; 16 de langue anglaise; 21 de langue portugaise; 44 de langue espagnole; 29 de langue italienne.

1° — Par rapport aux origines de l’Institut.

a) *Le testament spirituel du Père Champagnat n’exprime-t-il pas le désir d’avoir des prêtres chez nous, puisqu’il nous voulait dans la Société de Marie?*

b) *Les premiers Frères ont toujours pensé à une union possible avec les Pères Maristes.*

e) *Il faut dépasser le moment historique et voir l’aujourd’hui.*

d) *Notre Fondateur s’adapterait aux nécessités actuelles.*

e) *Par l’introduction du sacerdoce, notre congrégation ne peut pas perdre son esprit propre (exemple les Bénédictins).*

Le Père Champagnat n’a pas voulu l’union des Pères et des Frères dans le sens d’une fusion des deux congrégations, mais comme deux branches d’un même tronc. Nos premiers Frères qui réclamaient la même union, la désiraient par fidélité aux dernières volontés du Fondateur. Lui-même, cofondateur des Pères Maristes, n’a jamais introduit le sacerdoce parmi ses

Frères. Les arguments c) et d) n'appellent pas nécessairement comme conclusion l'introduction du sacerdoce (cf. P. C. 2b). L'argument e) est infirmé par le fait d'au moins une congrégation laïque à l'origine devenue par la suite cléricale. D'autre part, on ne peut pas comparer les moines aux Frères enseignants.

2° Par rapport à l'état actuel de l'Institut.

a) *Les Frères-prêtres nous donneraient des aumôniers qualifiés pour nos maisons de formation, nos écoles et nos maisons de retraite pour Frères âgés.*

b) *Le Chapitre veut le bien de l'Institut; en toute logique, il doit accepter l'offre de Vatican il concernant l'introduction du sacerdoce.*

c) *Les Frères-prêtres animent nos communautés sur le plan spirituel.*

d) *L'introduction du sacerdoce assurerait un meilleur recrutement pour l'Institut et diminuerait les défections.*

e) *Ce serait un honneur pour l'Institut si une nouvelle congrégation surgissait de son sein.*

f) *La direction spirituelle serait mieux assurée dans nos maison de formation.*

g) *L'Institut ne peut que retirer des avantages matériels de l'introduction du sacerdoce: on économiserait des salaires d'aumôniers.*

h) *Les noviciats pourraient avoir des Frères-prêtres comme maîtres des novices.*

i) *Le sacerdoce donnerait une plus-value à l'Institut.*

Sans doute, comme l'affirment les arguments a), c) et f), des prêtres parmi nous offrirait le service ministériel à nos sujets en formation et à nos élèves, mais rien ne prouve que tous ces prêtres seraient de meilleurs confesseurs, de meilleurs directeurs spirituels que les autres. Et que ferions-nous de ceux qui échoueraient dans ce ministère? L'argument b) est évident quant à sa première partie, mais l'Église nous laisse la responsabilité. Elle se penche sur nos difficultés qui sont celles du monde chrétien. Elle enlève les obstacles de son côté et nous invite à nous prononcer selon notre jugement. L'argument c) ne nous semble pas valable. Animer, c'est donner une âme, insuffler une vie. Animer une communauté, c'est la mouvoir de l'intérieur, et c'est là la mission du chef de la communauté. La vocation étant avant tout une grâce de Dieu, l'argument d) resterait à prouver par les faits. Introduire le sacerdoce pour promouvoir le recrutement ne serait pas honnête. Enfin, nous connaissons d'autres moyens pour favoriser les vocations et pour diminuer les défections. Non moins faibles nous apparaissent les arguments e) et g).

Dans le premier, on peut déceler une pointe d'orgueil; dans le second une économie mal placée. L'argument h) n'exclut pas la possibilité d'avoir un Frère-prêtre comme maître des novices. Cependant, le Canon 891 interdit au maître des novices prêtre d'être le confesseur régulier de ses disciples. De plus, les novices consultés préfèrent être guidés par un religieux qui partage la même vie et les oriente vers le même idéal.

3° — Raisons doctrinales.

a) *Il faut répondre au désir du Concile Vatican II; l'Église est mère avant d'être maîtresse.*

b) *Le sacerdoce, par le bienfait des sacrements, consolide le lien de la charité dans nos communautés.*

e) *L'apostolat des Frères, religieux laïcs est incomplet, puisque le pouvoir sacramentel fait défaut.*

d) *Dans l'état actuel, notre vocation comme religieux éducateurs est tronquée.*

e) *Nous ne pouvons pas développer pleinement notre charisme; nous sommes trop dépendants des autres.*

f) *Les Constitutions ne peuvent, pas s'opposer à l'introduction du sacerdoce.*

g) *Notre vocation de religieux laïcs est dévalorisée.*

h) *Notre travail, comme apôtres, est incomplet et ne prépare pas à la vie. Il faut assurer la totalité de l'éducation chrétienne.*

Parce que l'Église est "mère et maîtresse", elle nous fait confiance et nous demande de prendre nos responsabilités pour le bien du corps tout entier. L'argument b) est une évidence, mais n'a aucune valeur probante pour le cas qui nous occupe. Les arguments e) et d) dénotent que nous n'avons pas pleinement assumé notre qualité de religieux laïcs, en tant que laïcs, consacrés, apôtres. L'Église, dans bien des documents, nous dit que notre vocation est complète et très utile (PC 2; 10). L'argument e) s'oppose au désir du Concile qui veut que nous prenions de plus en plus part à la vie de l'Église (LG 46; GE concl.). Depuis le Concile, les Constitutions ne peuvent plus s'opposer à l'introduction du sacerdoce, mais le Chapitre Général est habilité à juger de son opportunité (PC 4; 10). Si l'argument g) est vrai en soi, il ne prouve pas que l'introduction du sacerdoce serait un remède valable à cette carence. C'est à nous de trouver des solutions en nous renouvelant nous-mêmes (E. S. 1, 1). A propos de l'argument h), il faut dire que tout apostolat est à la fois complet et complémentaire (cf. LG 7). Préparer nos élèves à la vie réelle, c'est les préparer à vivre une vie chrétienne où le sacerdoce et ses bienfaits immédiats ne sont pas toujours à leur portée et où ils devront pourtant témoigner de l'Évangile.

4° Raisons pastorales.

a) *Les Frères-prêtres rendraient d'immenses services en mission et auprès des grands élèves*

b) *Notre apostolat gagnerait en largeur et en profondeur par une ouverture sur d'autres champs apostoliques.*

e) *Le besoin de prêtres est urgent en Amérique latine.*

d) *Nos aumôniers actuels seraient libérés pour les diocèses.*

e) *La liturgie fait partie intégrante de l'apostolat.*

f) *Nos élèves et nous-mêmes pourrions bénéficier d'une meilleure direction spirituelle, nous aurions des prêtres pour les retraites et des animateurs pour l'action catholique.*

g) *Le sacerdoce nous introduirait davantage dans l'Église et nous ferait mieux collaborer avec elle.*

h) *Le service religieux est parfois très insuffisant dans nos maisons.*

i) *Une insuffisance dans l'administration des sacrements a pour conséquence un affaiblissement dans la vie chrétienne et un manque de vitalité dans l'action catholique.*

j) *L'introduction du sacerdoce nous rendrait indépendants des autres et du diocèse.*

k) *Les Frères-prêtres formeraient mieux nos élèves à notre esprit.*

l) *Le bien des âmes passe avant le juridisme.*

Il est certain que ces raisons pastorales émanent de Frères zélés qui souffrent de la pénurie de prêtres, (en mission, en Amérique latine... de la présence de prêtres âgés et inadaptés qui paralysent leur influence auprès des jeunes. On ne peut donc éluder le problème, il faut lui trouver une solution. Par contre, nous constatons que plusieurs de ces raisons peuvent venir d'une certaine incompréhension de notre vocation ou d'une fausse idée de l'apostolat: on a oublié que l'influence sur les âmes ne se commande pas; notre vraie place dans l'Église ne semble pas toujours bien située: il peut aussi exister une désaffection pour l'enseignement. N'est-on pas trop axé sur l'administration des sacrements, au détriment de l'éducation de la foi par l'évangélisation et la catéchèse? Trop souvent on met l'accent sur la pastorale dans nos œuvres, plutôt que de les introduire dans l'ensemble de la pastorale de la paroisse et du diocèse. Il est vrai que la liturgie fait partie intégrante de l'apostolat et de par notre vocation de catéchiste déjà il nous incombe d'y prendre une part active.

5° Raisons personnelles.

a) *Par l'introduction du sacerdoce dans notre congrégation, ses membres seraient mieux considérés individuellement et*

communautairement auprès des autorités et des parents.

b) Le sacerdoce serait un soutien pour la persévérance personnelle.

c) L'introduction du sacerdoce permettrait le plein épanouissement des facultés de chacun.

d) Elle favoriserait aussi la culture religieuse et la rénovation spirituelle.

Ces raisons existent, mais elles ne peuvent être prises en considération pour introduire le sacerdoce chez nous. Elles viennent de Frères insatisfaits dans leur vocation par manque de formation, de compétence, d'épanouissement spirituel et d'ouverture apostolique. Actuellement la plupart des Provinces fournissent aux Frères la culture religieuse et professionnelle indispensable.

B — Notes en défaveur de l'introduction du sacerdoce.

Les notes qui présentent des raisons contre l'introduction du sacerdoce chez nous sont au nombre de 212 et se répartissent comme suit: 111 de langue française; 56 de langue anglaise; 17 de langue portugaise; 16 de langue espagnole et 12 de langue italienne. Nous les avons classées sous les mêmes rubriques que les premières.

1° — Par rapport aux origines de notre Institut.

a) Le Père Champagnat a toujours voulu la congrégation des Frères comme une branche de la Société de Marie, mais en gardant son caractère propre, avec son propre supérieur, sous la conduite du Père Colin.

b) À l'origine, en 1817, il y avait une non moins grande pénurie de prêtres et pourtant le Père Champagnat s'est toujours opposé à introduire des prêtres dans sa congrégation.

e) Si l'Église nous demande de sauvegarder notre caractère laïc, c'est qu'elle voit dans l'introduction du sacerdoce des difficultés pour la suite, envisageant de ce fait qu'il y a bien un risque de perdre ce caractère.

d) Fidélité au charisme du Fondateur.

Parmi ces raisons nous retenons surtout la première et la quatrième qui nous paraissent fondamentales. En effet, il s'agit de savoir quelle a été la volonté du Père Champagnat et de s'y tenir, suivant PC 2b. Le charisme du Fondateur nous semble être quelque chose d'absolument essentiel, en même temps que de très profond: c'est ce qui l'a fait agir, ce qui lui a inspiré cette fondation, l'y a poussé, l'y a soutenu. Bref, c'est ce que Dieu a voulu de notre Fondateur en tant que tel, pour l'Église et pour la congrégation des Frères Maristes au long des siècles.

2° — Par rapport à l'état actuel de l'Institut.

a) *Le mouvement vers le sacerdoce est une menace de cléricatisation rapide; menace d'autant plus grave que ce mouvement est irréversible.*

b) *Les traditions de l'Institut, en 150 années d'existence, ne nous ont pas préparés à cette transformation.*

e) *La présence de Frères-prêtres risque d'étouffer le recrutement des Frères.*

d) *Les congrégations enseignantes avec prêtres et frères n'ont pas prospéré dans la même proportion que les congrégations exclusivement laïques fondées en même temps.*

e) *La sélection sera difficile à faire, soit dans les maisons de formation, soit plus tard.*

f) *L'introduction du sacerdoce altère la nature de la, congrégation, même si la fin demeure la même.*

g) *Ce serait une solution immédiate et de facilité, mais qui ne résoudrait pas le problème.*

h) *Il faut respecter le choix initial des Frères qui ont opté, en entrant chez nous, pour une congrégation exclusivement laïque.*

j) *L'introduction du sacerdoce aboutirait à la création d'un second Institut.*

Ces raisons soulignent d'abord la difficulté quasi insurmontable de respecter le caractère laïc de notre Institut, surtout a), f) et j). L'exemple de telle congrégation prouve qu'une fois la porte ouverte il est bien difficile de mesurer le passage. D'autre part, en ce domaine, on ne peut pas faire des expériences. La non-préparation des Frères, (b), n'est pas un argument valable, car il serait facile de palier à cet inconvénient. Les arguments c) et e) touchent le recrutement, au niveau des Frères surtout. En effet, quel idéal devra-t-on présenter aux jeunes qui demandent à entrer? Dans quel sens les formera-t-on? Ne sera-t-on pas amené à fausser la notion même de vocation dans son choix initial et dans son épanouissement? Comme conséquence de cela, (h), les Frères, en grande majorité, seraient inquiets quant à leur choix initial et bien défini. Ils seront en droit de douter de leur appartenance à un Institut laïc, tel que l'a voulu le Fondateur et tel que l'Église l'a approuvé. Ne serait-ce pas les trahir que de les soumettre à une autre formule et introduire des doutes nouveaux dans une vocation encore bien incomprise? Il est bien certain, comme le souligne l'argument g), que quelques prêtres dans l'une ou l'autre maison ou Province, assureraient un service religieux plus régulier, mais ne serait-ce pas une solution de facilité qui dispenserait de réfléchir et d'approfondir notre vocation, ainsi que de trouver de vraies solutions?

3° Raisons pastorales.

a) *Le Frère-prêtre peut faire un aumônier décevant et ne serait pas nécessairement un meilleur professeur de religion.*

b) *Nos communautés risqueraient de se refermer, sur elles-mêmes.*

c) *Le problème de la confession et de la direction spirituelle ne serait pas nécessairement résolu pour les Frères, et, en partie non plus pour les élèves.*

d) *Nos forces seraient davantage dispersées, car d'autres champs d'apostolat risqueraient d'attirer les Frères-prêtres; partant nos possibilités d'éducation et d'enseignement en seraient diminuées.*

e) *Nous risquerions de créer des milieux artificiels pour les élèves dans tes régions qui manquent de prêtres. Religieux laïcs, nous devons partager les difficultés spirituelles des autres laïcs et leur apprendre à vivre une vie chrétienne dans ce monde déchristianisé.*

f) *L'évangélisation est plus urgente aujourd'hui que la sacramentalisation. D'autre part, en éducation, il faut éviter la saturation par les sacrements.*

g) *Même si tous les Frères étaient ordonnés, le problème du manque de prêtres ne serait pas résolu.*

h) *En apostolat surtout, les vocations sont spécifiques et complémentaires sur le plan ecclésial.*

j) *Ordonner des Frères âgés serait dévaloriser le sacerdoce.*

j) *Les Frères, en tant qu'éducateurs, travaillent à l'éveil des vocations sacerdotales.*

Quelques raisons sont évidentes par elles-mêmes, (a, c, g, h, j.), mais n'ont pas une grande valeur probante. Les Frères ne se confesseront pas, en général, à leurs Frères-prêtres. De même les élèves, les grands surtout, ne seront pas attirés par ceux-ci, car, s'ils ne sont pas leurs propres professeurs, ils vivent au moins en communauté avec les autres Frères, ou sont en contact avec les professeurs civils. Bien plus convaincants sont les arguments b) et e). A l'heure du Concile Vatican II il est impensable de se refermer en un ghetto. Nos élèves doivent être élevés et éduqués pour "demain". Nous devons leur apprendre à vivre dans ce milieu déchristianisé qui sera le leur plus tard, et ne pas risquer de créer un milieu artificiel d'où ils sortiraient mal munis pour vivre leur christianisme. Quant à l'argument d), il n'est pas conforme au décret PC 10b. Par contre, il faut mettre l'accent sur l'argument f). La jeunesse qui se matérialise et se déchristianise de plus en plus a surtout besoin d'être évangélisée et d'approfondir sa foi, avant d'être amenée à faire des gestes qu'elle n'apprécie pas, ou à recevoir des sacrements qu'elle ne comprend pas suffisamment.

4° Raisons doctrinales.

a) *Du point de vue de la vocation, il y a une incompatibilité essentielle entre le sacerdoce et le laïc.*

b) *Une première option pour une vocation laïque consacrée, peut difficilement admettre un second choix pour le sacerdoce.*

e) *Vatican II a mis en valeur le laïc consacré.*

d) *Le Concile ne pousse pas au sacerdoce, il enlève les obstacles mais laisse la décision finale aux Chapitres Généraux.*

e) *L'introduction du sacerdoce risquerait de minimiser la vocation de Frère.*

Ces raisons rejoignent en partie celles qui concernent le plan originel de la congrégation. On peut noter cependant que Vatican II a non seulement mis en valeur le laïc consacré, mais qu'il souhaite que les Instituts laïcs soient les animateurs et les témoins du laïc chrétien et qu'ils soient en même temps le trait d'union dans le dialogue entre l'Église et le monde moderne. (AA 10; PC 25). Il est certain que le sacerdoce, (a, et b), constitue une vocation bien spécifique et confère au sujet un caractère tout particulier. La vocation religieuse laïque n'a pas besoin d'évoluer vers le sacerdoce, puisqu'elle est complète en soi.

5° Raisons personnelles.

a) *Introduire le sacerdoce chez nous signifierait que nous nous croyons inférieurs ou que nous avons un complexe d'infériorité.*

b) *Le Frère qui n'aurait pas été choisi pour le sacerdoce resterait insatisfait.*

c) *Introduire le sacerdoce témoignerait de la recherche d'une vie moins engagée ou d'un travail moins pénible.*

d) *Comment respecter le droit d'être laïcs chez ceux qui se sont engagés comme tels?*

Il peut arriver, en effet, que des Frères visent au sacerdoce par simple désir de promotion sociale; cela prouve deux choses:

1 — qu'ils n'ont jamais approfondi le sens du sacerdoce qui est d'abord un service ministériel;

2 — qu'ils n'ont jamais bien compris leur vocation de Frère Mariste.

On peut aussi vouloir chercher une situation moins astreignante que l'enseignement qui, de nos jours, exige des efforts et un grand dévouement. Le Concile n'autorise l'ordination que d'un petit nombre: comment réagiraient ceux qui n'auraient pas été choisis et qui le désiraient secrètement?

6°— Raisons communautaires.

a) *L'introduction du sacerdoce nous expose au danger de créer deux classes dans nos communautés.*

b) *Il y aurait aussi une différence de culture entre Frères et prêtres.*

c) *D'autres congrégations qui ont des Frères et des prêtres souffrent de ce manque d'unité.*

d) *Le Frère sera regardé comme convers.*

e) *Le supérieur Frère, ayant sous sa juridiction des Frères-prêtres serait gêné dans le commandement et, d'autre part, le Frère-prêtre accepterait-il d'être inférieur?*

f) *Les activités différentes ne favoriseraient pas l'entente, et ce Frère-prêtre risquerait d'être happé par la paroisse, créant ainsi une dispersion de la communauté.*

Le caractère sacerdotal du Frère-prêtre le distinguera nécessairement des autres Frères, car il doit inspirer un respect dû à sa dignité. De plus, la position de ce Frère-prêtre vis-à-vis de son supérieur de communauté, pourrait être faussée, surtout dans le cas de l'obéissance. Les arguments e) et f) nous semblent sérieux à cause des difficultés pratiques pour garantir les restrictions de PC 10b. Par contre, les difficultés communautaires nous sembleraient plutôt venir du peu de service religieux que ce Frère-prêtre aurait à rendre s'il doit se limiter à dire la messe, sans pouvoir pratiquement ni confesser, ni diriger spirituellement ses Frères.

II—LES BESOINS

La déclaration de PC 10b, au sujet de la possibilité d'ordination de quelques membres des Instituts de Frères, l'envisage uniquement "pour subvenir aux besoins du ministère sacerdotal dans leurs maisons". Il s'agit donc pour nous, avant tout et en toute lucidité, de considérer quels sont nos besoins, sans chercher à les minimiser pas plus qu'à les majorer. Ces besoins, nous avons essayé de les déterminer avec le maximum de garantie. Trois séries de documents ont été analysées avec grand soin; l'exposé ci-dessus en est la synthèse. Tout d'abord, le sondage réalisé parmi les Frères de l'Institut en vue du Chapitre. En second lieu, l'ensemble des desiderata envoyés par les Frères au sujet du sacerdoce parmi nous, et dont la synthèse vient d'être faite ci-dessus. Enfin, une enquête personnelle réalisée parmi les Frères capitulants dont l'objet était précisément de reconnaître ces besoins et de proposer diverses solutions pour y remédier. Pour plus de clarté, nous présenterons d'abord les besoins sur le plan pastoral, puis les besoins sur le plan individuel des Frères.

A — Sur le plan pastoral.

1 — Manque de prêtres.

Plusieurs documents exposent la situation pénible et inquiétante pour l'ensemble du peuple de Dieu, que constitue le manque de prêtres, particulièrement en Amérique latine¹. Cette situation de fait ne manque pas d'avoir ses répercussions sur le service religieux dans nos communautés et dans nos œuvres. Si quelques rares communautés ne peuvent pas toujours assurer la messe quotidienne à leurs membres, il en est un plus grand nombre pour qui le service religieux est très déficient. Là, il faut faire plusieurs kilomètres, parfois à pied, pour participer à la sainte messe. Ailleurs, ce sont des prêtres âgés, impotents, incapables qui assurent le service religieux de nos communautés ou de nos collèges, parce que, dans la plupart des cas, l'évêque ne peut faire mieux. D'autres se plaignent soit du manque de direction spirituelle, soit d'un service religieux pour les élèves, les grands surtout, plus ou moins déficient, soit encore des offices (salut du S. Sacrement, etc...) qui ne peuvent être assurés, sans parler du manque de formation liturgique, de nos œuvres languissantes par défaut de prêtre, etc... (cf. Sondage, p. 139). Cet état de choses est plus douloureux quand il s'applique à nos maisons de formation: jувénat, noviciat, scolasticat. C'est malheureusement le cas pour l'une ou l'autre d'entre elles. Les Frères ne peuvent manquer de souffrir de semblables situations: les accents de telle ou telle note envoyée au Chapitre sont des plus émouvants et aucun de ses membres n'a le droit de rester sourd à de tels appels.

2 — Service religieux déficient.

Dans d'autres pays, où le nombre de prêtres semblerait suffisant, de prime abord, on ne manque pas de signaler des lacunes certaines. Telles maisons de formation n'arrivent pas à trouver les prêtres idoines: tantôt, c'est un prêtre âgé, tantôt, c'est un religieux qui ne forme pas les jeunes selon notre esprit, etc... D'autre part, on a beaucoup de peine à trouver des directeurs spirituels pour nos jeunes en formation et pour nos Frères en activité. Dans nos collèges, bon nombre de nos aumôniers actuels manquent soit de dévouement, soit de compétence pédagogique ou psychologique pour assurer leur ministère, qui, de ce fait, laisse parfois fort à désirer. Cette lacune est plus sensible encore dans le domaine des mouvements apostoliques, si utiles à la vie chrétienne de nos maisons. D'aucuns craignent que la situation n'aille en empirant au cours des années à venir, à cause de la crise des vocations sacerdotales qui sévit en certaines

¹ Voir, par exemple, "Thème de réflexion pour le Chapitre", distribué par le Frère A. HENZ, septembre 1967.

régions. Tout cela traduit un défaut plus ou moins accentué du ministère sacramental: le sacrement, donc le sacerdoce, est indispensable à toute vie chrétienne et, à plus forte raison, à toute vie religieuse. C'est le problème, plus ou moins urgent, que révèle la lecture d'un certain nombre de notes. Nous ne pouvons manquer de constater qu'il y a là une souffrance pour l'Église. Il faut nécessairement y trouver un remède. Nul chrétien, et, à plus forte raison, nul religieux n'a le droit de s'en désintéresser.

B — Sur le plan individuel.

Une lecture attentive et réfléchie des divers documents cités fait apparaître que plusieurs Frères souffrent d'une méconnaissance de leur vocation; ils la disent mal comprise et mal vécue. Ils accusent, tout d'abord, leurs formateurs qu'ils ne trouvent pas toujours enthousiastes pour vivre leur vie religieuse et pour en témoigner avec loyauté. Ils se considèrent comme des sacrifiés, des laissés pour compte, écrasés sous le travail parce qu'une formation trop hâtive et incomplète sur le plan intellectuel, professionnel, théologique ne les a pas armés pour les tâches d'aujourd'hui, face même aux professeurs civils qu'ils sentent plus épanouis dans leur vie professionnelle et familiale. Très vite aussi, les religieux uniquement adonnés à l'enseignement profane, ne savent plus ouvrir le cadre de leur travail à quelques activités apostoliques extra-scolaires qui tonifieraient leur vie religieuse et leur vie de prière. Dans plusieurs pays, la spécialisation oblige bien (les Frères à se contenter de l'enseignement de disciplines profanes; insensiblement, ils perdent une partie de l'influence bienfaisante que la leçon de religion leur apporterait. Ils ne voient plus la différence entre leur vocation d'éducateurs religieux et celle du professeur civil qui enseigne à côté d'eux. Peu à peu, ils en viennent à ne plus estimer leur vocation, surtout si, à ce doute, s'ajoute l'échec dans le travail et l'apostolat. Dans ces conditions, les Frères se sentent déconsidérés, diminués, en un mot, ils ne sont pas fiers de leur vocation. Partant, ou bien ils la cachent comme une tare, ou bien ils recherchent une compensation dans quelque prestige ou quelque état de vie plus brillant. N'est-il pas vrai que des prêtres, quelquefois même des évêques ne comprennent ni notre vie de religieux laïcs, ni notre travail uniquement centré sur l'école? Ils critiquent l'un et l'autre aspect: nous sommes, disent-ils, enfermés dans un cadre trop étroit, adonnées à un apostolat dépassé. Ils invitent donc les Frères à se tourner vers une vocation plus dégagée du profane, plus efficace, plus actuelle. Ces Frères en arrivent vite, comme on le voit, à juger leur vocation incomplète, tronquée. Ils vont jusqu'à affirmer: "Nous avons tout, sauf le sacerdoce qui donnerait plus de garanties à notre apostolat". Ou bien: "Nous nous arrêtons en route; nous préparons les enfants et les jeunes à la réception des

sacrements, nous n'achevons pas notre œuvre. Nous laissons à d'autres le soin de la couronner..." Et on en vient à tirer la conclusion: le sacerdoce serait un moyen pour revaloriser notre état. N'est-ce pas le signe que nous ne croyons pas à notre vocation et que nous ne la comprenons pas? C'est une vocation humble, enfouie comme une semence obscure, mais qui porte en elle la fleur et le fruit. Elle est, en effet, préparation et non achèvement. Elle veut le travail obscur et pénible de l'ouvrier de fond qui n'attire ni les regards, ni les honneurs, mais dont on apprécie la présence bienfaisante. Il est certain qu'un malaise existe; peut-être même est-ce une véritable crise qui s'annonce... Reconnaissons d'abord nos propres torts. Avons-nous fait tout ce qu'il aurait fallu faire pour valoriser notre vocation? Avons-nous donné à chacun la possibilité d'achever sa formation? N'avons-nous pas un peu oublié l'esprit d'humilité de notre Fondateur indispensable au rôle sans éclat selon le monde qui est le nôtre? Un Frère doit avoir compris cela, avoir fait un choix personnel bien lucide, à l'exemple de la Vierge qu'il saura imiter dans son effacement et son abnégation; c'est alors seulement qu'il sera pleinement heureux et satisfait.

Le Chapitre a l'impérieux devoir de déceler le véritable fond du problème pour lui trouver une solution efficace et de ne pas se contenter d'une réponse hâtive et flatteuse qui évite d'approfondir la question. C'est bien là, pensons-nous, la direction indiquée par le Concile et inspirée par notre fidélité à l'esprit du Fondateur.

III — LES PRESCRIPTIONS

A — De la part de l'Église.

Le Concile Vatican II nous communique sa pensée sur le sujet qui nous occupe dans le Décret "Perfectae Caritatis" N° 10. A cause des répercussions que l'introduction du sacerdoce peut avoir sur la vie même des diverses congrégations, suivant la nature de leur apostolat dans l'Église, il laisse au jugement et à la responsabilité des Chapitres Généraux de décider de l'opportunité d'user ou de ne pas user de la faculté qui leur est offerte.

B — De la part du Fondateur.

Après plusieurs études faites sur ce sujet², nous pensons pouvoir affirmer avec quelque certitude que le Père Champagnat n'a jamais voulu qu'il y ait des prêtres dans sa congrégation de Frères. Un texte capital, le Testament spirituel de Marcellin Champagnat, semble pourtant contredire

² F. LORENZO, "Charisme du Fondateur", Rome, juin 1967; F. SESTER, "Compléments d'un thème capitulaire", VOX, N° 2, Rome, mai 1967, pp. 74 - 86.

une telle affirmation. En effet, nous y lisons ceci: “Comme vos volontés doivent se confondre avec celles des Pères de la Société de Marie, dans la volonté d’un supérieur unique et général, je désire que vos cœurs et vos sentiments se confondent aussi toujours en Jésus et en Marie. Que leurs intérêts soient les vôtres, que votre plaisir soit de voler à leur secours, toutes les fois que vous en serez requis. Qu’un même esprit, un même amour vous unisse à eux, comme des branches à un même tronc, et comme les enfants d’une même famille à une bonne Mère, la divine Marie. Le Supérieur des Pères, l’étant également de la branche des Frères, doit être le centre d’union des uns et des autres. Comme je n’ai eu qu’à me louer de la soumission et de l’obéissance que m’ont toujours montrée les Frères de Marie, je désire et j’entends que le Supérieur Général trouve toujours la même obéissance et la même soumission. Son esprit est le mien, et sa volonté est la mienne. Je regarde cet accord parfait et cette soumission entière comme la base et le soutien de la Société des Frères de Marie”³.

Incontestablement, d’après ce texte, le Père Champagnat voulait, au moment de sa mort et comme sa dernière volonté, l’union entre les Pères et les Frères, sous un même supérieur. Mais comment la voulait-il? Et pourquoi la voulait-il? Voilà ce qu’il faut se demander. On remarquera que dans ce texte il n’est jamais questions de former une seule congrégation avec les Pères. Dans toutes les phrases presque on entrevoit une distinction. Elle est en tout cas très nette dans celle-ci: “Que leurs intérêts soient les vôtres, que votre plaisir soit de voler à leur secours”. Si, en effet, nos intérêts doivent être communs, c’est que nous ne sommes pas sous le même statut qu’eux. Certes, nous devons être unis sous un même supérieur général, mais non pas pour former une même société au sens strict du mot dans lequel ce texte l’envisage dans la dernière ligne, mais comme les branches d’un même tronc. Ceci semble tout à fait clair et non moins essentiel.

Que le Père Fondateur nous recommande ceci sur son lit de mort se justifie tout d’abord par le plan primitif de la Société conçu au séminaire de Lyon en 1816. Cependant, il faut bien comprendre la pensée originelle des Fondateurs de la Société de Marie. Dans la vie du Père Champagnat par le Frère Jean-Baptiste, nous lisons ceci: “Mais dans le plan de la nouvelle association aucun de ces M.M. n’avait pensé aux Frères enseignants. L’abbé Champagnat seul conçut le projet de leur institution, et lui seul l’a mis à exécution. Souvent il disait à ses confrères: “Il nous faut des Frères, il nous faut des Frères pour faire le catéchisme, pour aider aux missionnaires, pour faire l’école aux enfants”. On ne lui contestait pas qu’il

³ Frère JEAN-BAPTISTE, *Vie de J. B. M. Champagnat*, éd. 1856, vol. 1, pp 287-288.

ne fût bon d'avoir des Frères; mais comme leur institution n'était pas entrée dans le plan de la nouvelle Société, on n'attachait à l'incessante répétition, "il nous faut des Frères", qu'une médiocre importance. A la fin on finit par lui dire: "Eh bien! chargez-vous des Frères, puisque vous en avez eu la pensée". Il accepta volontiers cette mission; et dès ce moment, tous ses vœux, tous ses desseins, tous ses travaux eurent pour but la création de cette œuvre"⁴. Ce n'est que plus tard, et sans doute pas avant 1836 que l'idée d'union se fait jour dans son esprit. Primitivement donc la branche des Frères enseignants n'entraîna pas dans le projet que le Père Champagnat est venu troubler par son insistance: "il nous faut des Frères".

C'est ce qui explique que personne d'autre n'a voulu s'en occuper, ni s'en soucier. Une lettre du Père Colin à Jeantin est très explicite sur ce sujet. "Les Frères enseignants, est-il écrit, ne se trouvèrent jamais devant Dieu dans mon plan de la Société; si plus tard ils y furent admis, ce fut par complaisance et en reconnaissance des services qu'ils nous rendaient et surtout à la demande du Père Champagnat et de ses Frères. Les Prêtres, les Sœurs et le Tiers Ordre entraient dans le plan primitif comme aussi les Frères Servants sous le nom de Frères Joseph"⁵. A l'instar de la Société de Jésus, on prévoyait une branche de Frères et une branche de Sœurs à côté de la branche des Pères. Mais il faut bien remarquer que cette branche de Frères n'était conçue, encore à l'image des Jésuites, que comme auxiliaires des Pères, et non pas comme une branche enseignante. Et de fait il existait déjà du vivant du Père Champagnat une branche de Frères, appelés Frères Joseph, que le Père Colin destinait au service des Pères et voulait unir à ceux du Père Champagnat. Ce dernier refusa toujours cette proposition, car il voyait bien que la vocation du Frère enseignant est tout autre⁶.

Du côté du Père Champagnat, on peut interpréter la situation de la façon suivante. Le besoin de Frères a été ressenti chez lui bien avant de connaître Courveille et Colin, mais il ne se sentait pas de taille pour se lancer dans une telle entreprise. En trouvant des camarades qui nourrissent des projets de fondation, il se sent soutenu et s'enhardit. D'après les textes que nous possédons, pareille interprétation est plus que simplement imaginaire. Lui-même, il l'affirme clairement dans les lettres au Roi et à la Reine⁷.

De plus, d'après cet extrait du Testament Spirituel que nous avons cité, il faut encore remarquer que l'union dont il y est parlé, et exigée par le Père

⁴ id. pp. 33 - 34.

⁵ Lettre du R. P. COLIN à JEANTIN, dictée à la Neylière le 13 août 1870, mais avec signature autographe.

⁶ Voir sur cette question, dans *Origines Maristes*, vol. 1, les documents 242, 246, 322,330, 331, 336, 345.

⁷ Circulaires, vol. 1, pp. 182-183 et pp. 193-194.

Fondateur, est basée sur la soumission (le mot est répété trois fois dans le texte). Comme les Frères étaient soumis au Fondateur, qui est Père Mariste, ils doivent l'être après sa mort au Supérieur des Pères qui l'avait chargé officiellement du soin des Frères. Cette soumission, dit-il, est "la base et le soutien de la Société des Frères".

D'autres textes montrent que le Père Champagnat sentait le besoin impérieux de la collaboration des Pères. Il écrit bien des fois au Vicaire Général pour lui exposer ses besoins et lui demander l'un ou l'autre prêtre pour le seconder. Au Vicaire Général de Châlon-sur-Marne, dans le diocèse duquel il veut fonder un noviciat, il pose comme "une des premières conditions" que ce noviciat soit "dirigé par un prêtre de notre Société"⁸. A Mgr. l'évêque d'Autun qui lui demande des Frères, il exige un délai parce qu'il n'en a pas de disponible. "Durant cet intervalle, ajoute-t-il, je m'entretiendrais avec M. le Supérieur des Pères Maristes afin qu'à cette époque il puisse disposer d'un prêtre pour la direction spirituelle de votre établissement"⁹. A Mgr. l'évêque de Belley, il s'adresse en ces termes: "Sur le bon témoignage que votre Grandeur nous donne relativement à l'établissement de Nantua, je me suis décidé à faire tout ce qui dépendrait de moi pour le fonder l'année prochaine. J'aurai toujours avantage de pouvoir les mettre sous la surveillance plus immédiate de mes Confrères"¹⁰.

D'aucune façon ces textes peuvent nous faire penser à une union essentielle, au point de ne faire plus qu'un avec les Pères. De plus, faisons remarquer que dans ce dernier texte il est question de surveillance.

Qu'est-ce que nous apprennent tous ces documents? D'abord, qu'à la fin de sa vie, le Père Champagnat demande instamment l'union avec les Pères. Mais, en second lieu, que cette union n'est jamais envisagée que comme une union extérieure. Si le Père Champagnat réclame tant la collaboration des prêtres, c'est qu'il voyait clairement que les Frères ne pouvaient pas et ne devaient pas être ordonnés.

On peut dire qu'il voyait une incompatibilité entre la vocation de Frère et celle du prêtre, comme le témoignent bien des textes qu'il nous faut citer. La Règle éditée en 1837 prescrit au chapitre V, N° 12 que "les Frères ne feront à l'Église aucune fonction, telle que celle de sous-diacre ou autre,

⁸ Lettre du Père Champagnat à M. Loinon de Guinaumont, V. G. à Châlon-sur-Marne, du 19.11.1839, lignes 12 et 13 dans le registre: Copie de Lettres vol. 1, p. 152.

⁹ Lettre du Père Champagnat à Mgr. l'évêque d'Autun (Saône et Loire) du 7.1.1839, lignes 13, 14, 15 dans le registre: Copie de Lettres, vol. 1, P. 119.

¹⁰ Lettre du Père Champagnat à Mgr. l'évêque de Belley (Ain) du 18.10.1837 lignes 20 à 24 de l'original conservé aux Archives des Frères Maristes à Rome.

quand même Monsieur le Curé le voudrait, sans la permission du Supérieur, cependant, à défaut de clerc, ils peuvent servir ou chanter la messe, ayant soin toutefois de ne pas quitter les enfants à moins qu'un second Frère puisse suffire à les contenir"¹¹. Les "Règles Communes" de 1852 reprennent à peu près le même texte¹². Dans un autre ordre d'idées, nous trouvons de la main même du Père Champagnat ces deux réflexions écrites, semble-t-il en 1836. "Les Frères Maristes n'enseigneront point le latin ni le grec, etc."¹³ "Il me semble qu'il ne faut pas mettre nos Frères à enseigner le latin en aucune manière. Toutes les fois que j'ai fermé les yeux là dessus, j'ai eu à m'en repentir."¹⁴ Le Père Champagnat écrit à M. le Curé de Sury le Contal, le 31 octobre 1838: "Monsieur le Curé, je suis extrêmement fâché des ennuis que nous vous donnons, nous voudrions bien sincèrement, sans nuire à notre Société, vous accorder tout ce qui vous offre quelque avantage. Les raisons qui ont fait insérer dans notre règlement l'article qui interdit à nos Frères toute fonction ecclésiastique viennent de se faire sentir de nouveau par la désertion de deux ou trois de nos Frères qui malgré leur engagement entreprennent leurs études ecclésiastiques; vous ne trouverez pas mauvais que nous n'autorisions plus cette infraction à notre Règle"¹⁵. Le 4 décembre 1839, il répète la même chose au même correspondant: "Si les Frères ne se prêtent pas assez pour les fonctions ecclésiastiques, c'est que Mgr. m'a fait une défense expresse de les autoriser à le faire. D'ailleurs nous avons si bien reconnu le danger et l'abus qu'il y a pour nos Frères dans ces fonctions étrangères à leur vocation que nous ne les permettons plus nulle part."¹⁶ Pourtant des nécessités existaient de ce temps là déjà, puisque le Frère Avit note dans les "Annales abrégées de l'Institut" qu' "il n'y avait point de prêtres au Bessat"¹⁷ quand le Frère Laurent y allait faire le catéchisme. Plus significatif encore est ce passage d'une lettre du Père Colin au Père Champagnat lui parlant du Frère Régis qui avait consulté le Supérieur des Pères pour se faire prêtre. "J'ai dit au Frère J. F. Régis, écrit le Père Colin,

¹¹ *Règle des Petits Frères de Marie*, A LYON de l'imprimerie de F. GUYOT, libraire, grande rue Mercière, 39 — Aux trois vertus théologiques, 1837, chapitre V, N° 12, pp. 40 - 41.

¹² *Règle Commune de l'institut des Petits Frères de Marie*, Lyon, Imprimerie Périsset, 1852, chapitre VIII, N° 12, p. 116

¹³ Cahier de notes du Père Champagnat, N° 4, p. 28 A. F. M. Rome.

¹⁴ *ibid.* p. 36

¹⁵ Lettre du Père Champagnat à M. le Curé de Sury-le-Contal (Loire) du 31.10.1838, lignes 2 à 11 de l'original aux A. F. M. Rome.

¹⁶ Lettre du Père Champagnat à M. le Curé de Sury-le-Contal (Loire) du 4.12.1839.

¹⁷ F. AVIT, *Annales abrégées de l'Institut*, vol. 1, de 1775 à 1835, p. 30.

que je ne décidais rien pour la vocation à l'état ecclésiastique, que s'il sortait de la communauté des Frères on le relèverait de ses vœux, mais qu'on laissait peser sur lui seul toute la responsabilité de sa démarche"¹⁸. La conduite du Père Champagnat se trouve en parfait accord avec ses écrits. Quand on offre à ses Frères de se charger de la sacristie de Fourvière, il repousse énergiquement pareille proposition¹⁹. Il en fait de même pour la sacristie de Belley²⁰.

Enfin, les successeurs du Père Fondateur agissent exactement de la même façon. Au Supérieur du Grand Séminaire de Saint Irénée à Lyon, qui lui suggérait que les Frères enseignent le latin aux enfants dans le but de favoriser les vocations sacerdotales, le Frère François répond: "De plus, pour donner ces leçons, il faudrait que nos Frères apprissent le latin: s'il en était ainsi nous ne croyons pas qu'il nous fût possible de conserver nos sujets. Les plus vieux passeraient à l'état ecclésiastique, les autres prendraient parti dans le monde et dans les pensions universitaires. Déjà la maladie du latin, malgré que l'étude en soit interdite à nos Frères, nous en enlève plusieurs chaque année"²¹. Dans le même sens encore, le Frère Louis-Marie écrit: "(Les) classes de français dans les collèges et les séminaires s'écartent de notre but et... nous ne pourrions les accepter sans exposer nos Frères à sortir de l'esprit de leur état. Il arrive assez fréquemment que nos meilleurs sujets sont travaillés par des idées de latin. Si nous les mettions en contact même éloigné avec des élèves latinistes, nous en perdriions certainement un bon nombre"²².

Le Père Champagnat déjà, ayant reçu du Frère Louis la confiance qu'il voulait étudier le latin pour se faire prêtre, "lui dit que c'était une tentation du démon, qui, jaloux de sa vertu, voulait le tromper par le désir d'une vie plus parfaite pour ruiner le bien qu'il faisait"²³.

Donc, d'une part, le Fondateur voulait l'union entre les Pères et les

¹⁸ Lettre du R. P. COLIN au Père Champagnat, 14.7.1838, lignes 8 à 11 de l'original conservé aux A. F. M. Rome; Voir aussi Frère AVIT, Annales abrégées de l'Institut, texte dactylographié vol. 1, p.55 (4).

¹⁹ Voir Frère Jean-Baptiste, *Vie de J. B. M. Champagnat*, éd. 1856, vol. 2, p. 295-296; éd. 1931, p. 533 - 534.

²⁰ *Origines Maristes*, vol. 1, p. 758 - 760, doc. 336; Voir aussi Lettre du Père Champagnat au P. Colin du 29.3.1835.

²¹ Frère François à M. Duplay, Sup. du Grand Séminaire de Saint Irénée, Lyon, juin 1842, dans Copie de Lettres, vol. 1, années 1834 - 1845, sous le N° 402, p. 366 - 368

²² Frère Louis-Marie à M. Ié Supérieur du Collège Saint Michel à SAINT-ETIENNE, 11.7.1862, dans Copie de Lettres, vol. 4, années 1857 - 1869, sous le N. 3.694.

²³ Biographies de quelques Frères, vol. 1, édit. 1868 Lyon, p. 27.

Frères; d'autre part, il s'oppose à ce que les Frères visent au sacerdoce. Il n'y a là aucune contradiction. S'il est question d'union, il n'est jamais question de fusion. Mais la collaboration du prêtre leur est indispensable, puisque pour rester vraiment fidèles à leur vocation propre et spécifique, pour remplir parfaitement la tâche qui leur est dévolue, les Frères ne peuvent pas accéder au sacerdoce. Il n'est pas question ici de limitation, mais d'authenticité. Notre Fondateur avait un sens très précis de la vocation du Frère; il ne nous l'a communiqué que dans la pratique, dans la formation qu'il donnait aux Frères; nous l'avons vécu à leur suite, mais il nous reste encore à l'explicitier pour mieux le comprendre et le vivre avec une plus grande fidélité.

Le Père Champagnat n'avait pas besoin d'être éclairé sur la possibilité d'avoir des prêtres parmi les Frères; cependant, c'est en se basant sur des motifs théologiques qu'il conseilla au Frère Louis de demeurer dans sa condition de religieux laïc. Dans la même ligne de pensée, c'est un approfondissement des principes théologiques, fondement de notre vie religieuse, qui va nous montrer la convenance du maintien de son caractère exclusivement laïc.

Conclusions:

a) L'introduction du sacerdoce dans l'institut nous apparaît comme une infidélité au Fondateur sur un point essentiel.

b) Un changement essentiel n'est pas à conseiller dans la vocation que nous avons embrassée et dans l'Institut que nous avons choisi.

c) Le caractère exclusivement laïc nous apparaît comme un fait de l'Église, c'est-à-dire comme une manifestation de l'action de l'Esprit Saint.

d) Nous rendons dans l'Église un témoignage unique:

- celui de la consécration religieuse réalisée à l'état pur et nous manifestons de la sorte, d'une manière unique, le sens et les richesses du sacerdoce universel des fidèles.

- celui de la participation officielle et publique des laïcs à l'exercice du ministère de la Parole de Dieu, manifestant ainsi la réalité de la participation de tous les chrétiens, en vertu du baptême et de la confirmation, au prophétisme du Christ.

- celui de la signification apostolique des tâches d'enseignement profane et d'éducation de la jeunesse (sans prétention à un monopole).

e) A l'heure du laïcisme serait-il vraiment bien indiqué de s'exposer à la disparition, dans l'Église, d'une forme de vie religieuse apostolique laïque?

f) Étant donné la valeur de notre témoignage spécial, nous ne devrions pas nous écarter de la paroisse, mais entrer plutôt dans l'esprit du décret "Eucharisticum Mysterium": "... il est préférable que les petites

communautés religieuses non cléricales et les autres communautés du même genre, surtout celles qui travaillent dans la paroisse, participent ce jour-là (dimanche et jours de fête) à la messe dans l'église paroissiale". (D. C. N° 1.496, col. 1.106).

V—LES SOLUTIONS

La première démarche à faire avant de nous lancer dans une aventure où nous risquons de perdre ce qui est une caractéristique essentielle de notre vocation, notre caractère laïc, caractère auquel l'Église nous répète avec insistance de demeurer inébranlablement fidèles (PC N° 2b; 10...), il s'agit de préciser la nature de notre vocation, de l'approfondir, d'en découvrir les implications diverses et multiples.

Tant que tous nos Frères, supérieurs, formateurs, simples religieux ne seront pas convaincus de la plénitude et de la beauté de leur vocation, il sera dangereux d'introduire chez nous le sacerdoce ministériel, même strictement limité en vue de besoins exceptionnels. Dans son jugement, le Chapitre Général se doit, non seulement de tenir compte des nécessités en vue desquelles le Concile envisage cette possibilité pour nos maisons, mais encore, et non moins, des conditions qui peuvent permettre que soit "fermement maintenu le caractère laïc" (PC 10) de notre Institut. Ne considérer qu'un seul aspect de la question, c'est risquer une réponse inadéquate, dangereuse et qui pourrait devenir désastreuse. Il ne faudrait pas guérir un mal au prix d'un plus grand mal...

Qu'on veuille bien peser ce qui suit:

Si pour tout Frère Mariste à qui on proposerait le sacerdoce en vue des nécessités urgentes, c'était lui proposer une sorte de renoncement vital à ce qu'il est, un sacrifice qu'il n'accepterait qu'après que toutes les autres possibilités de solution auraient été épuisées, alors, mais alors seulement, on pourrait envisager l'éventuelle ordination de quelques-uns des nôtres.

En sommes-nous là? Il est permis d'en douter après la lecture de divers documents parvenus au Chapitre. Tel d'entre eux, en une longue étude, n'expose-t-il pas que la plupart des Frères aspirent plus ou moins consciemment au sacerdoce et que ce serait un devoir du Chapitre de satisfaire largement tous ces désirs refoulés?... Dans un tel climat, introduire le sacerdoce serait nous vouer à coup sûr à la ruine. Mieux vaut pour le Chapitre envisager en toute lucidité une crise possible, et même certaine, qui ne peut que nous purifier, que d'être infidèle à ce qui constitue notre vocation propre, vocation que l'Église, par la voie du Concile nous demande de maintenir à tout prix.

La présentation sommaire de cet aspect fondamental ayant été faite (cf. IV° partie), demandons-nous si nous en avons bien mesuré toutes les implications, si nous avons épuisé tous les moyens ordinaires avant de

recourir aux moyens extraordinaires.

A — Sur le plan individuel.

Une tâche primordiale s'impose: revaloriser aux yeux des Frères leur propre vocation. Nous avons besoin, en premier lieu, d'une théologie de notre vocation de religieux laïcs; la doctrine conciliaire et le travail postconciliaire de l'Église nous sont un précieux apport dans ce but. Les quelques précisions données à ce sujet dans notre exposé (IV^o partie) seront à développer, à compléter dans les années à venir, Nous nous trouvons actuellement dans une période d'intense recherche sur la vraie signification de notre vocation au sein de l'Église, à la lumière de Vatican II. C'est un véritable bouillonnement d'idées: les uns tirent du côté des Instituts séculiers, d'autres du côté du sacerdoce, d'aucuns du côté du monachisme. Peu à peu tout s'éclairera... Il serait donc suprêmement imprudent d'avoir laissé entrer le sacerdoce, décision engageant tout l'avenir de l'institut, avant d'avoir laissé aux flots des idées le temps suffisant pour se décanter. Alors, il serait trop tard pour exprimer de vains regrets. Car une chose est certaine: une expérience du sacerdoce chez nous serait pratiquement irréversible.

Normalement tous les Frères doivent trouver leur épanouissement dans une vocation librement choisie en tant que telle. Il s'agira donc de former nos jeunes sur ce point sans ambiguïté aucune. De plus, il faut donner à chacun la possibilité d'acquérir une compétence authentique, tant sur le plan religieux que sur le plan de leur activité professionnelle. Or, il reste beaucoup à faire dans ce sens... Alors seulement disparaîtront ces religieux insatisfaits qui compliquent sérieusement notre problème. Des Frères qui croient en leur vocation, qui n'ont de complexes d'aucune sorte, portent un témoignage propre et irremplaçable dans l'Église. Le peuple de Dieu, hiérarchie et fidèles, les connaissant comme tels, n'aura pas l'idée de les détourner de leur voie particulière. Quant aux Frères qui, parmi nous, ont une vocation reconnue au sacerdoce, que toute facilité leur soit donnée pour la réaliser, hors de chez nous, surtout s'il est prouvé qu'ils ont été trompés de quelque façon au cours de leurs années de formation. Qu'on puisse toutefois, s'ils le désirent et en accord avec l'évêque, bénéficier de leur ministère, quitte à étudier une forme d'affiliation à l'Institut en ce qui les concerne. Ne serait-ce pas une première expérience à faire en toute loyauté? Jusqu'à présent, qu'avons-nous fait pour ces vocations sacerdotales issues de nos rangs?

Il n'est pas inutile d'ajouter ici une remarque concernant la culture des vocations: nos méthodes ont-elles toujours été pures de toute ambiguïté? Avons-nous toujours et partout présenté franchement à nos aspirants notre vocation pour ce qu'elle est, dans sa nature et dans son but? Le fait

d'introduire parmi nous des jeunes qui sont faits pour autre chose et qui aspirent à cela, ne peut qu'apporter du malaise et constituer une menace de crise dans la mesure même où leur nombre se multiplie. Que la vocation de nos aspirants soit donc éprouvée, épanouie dans la lumière de la vérité, afin d'éliminer autant que faire se peut tous les cas d'orientation défectueuse. Qualité d'abord: quant au nombre, le Seigneur y pourvoira, et d'autant plus que nous en serons dignes.

B — Sur le plan de l'Institut.

Si nous voulons “maintenir fermement le caractère laïc de notre Institut” (PC N° 10), selon le désir de l'Église exprimé par le Concile, nous devons être toujours prêts, loyalement, à en accepter les conséquences. S'il nous est ouvert une possibilité d'accès au sacerdoce, ce n'est pas en vue d'une solution de facilité, mais pour subvenir à des nécessités caractérisées et, somme toute, exceptionnelles. Auparavant, et pour ne pas nous “dénaturer”, il faut avoir appris à vivre courageusement et intensément notre vie religieuse laïque. Nous sommes essentiellement des “pauvres”, des “pauvres” par vocation, comme la Vierge Marie. Prétendre nous suffire dans tous nos besoins serait une attitude de riches, à la façon de ces grandes entreprises industrielles qui créent peu à peu leurs services annexes au point d'en arriver à se suffire à elles-mêmes, à former une entité quasi indépendante. Notre besoin essentiel du ministère sacerdotal nous maintient au contraire dans une attitude fondamentale d'humble ouverture à l'Église: nous sommes obligés de vivre au rythme ecclésial de la paroisse et du diocèse. Cela nous aide à mieux comprendre —d'une façon vitale— ses besoins, d'en souffrir avec elle, d'être à même de mieux former nos élèves pour une vie chrétienne avec les moyens du bord. Sinon nous risquons le ghetto, le milieu artificiel... N'est-il pas bon, dans ce sens, que parfois cette pauvreté de moyens soit effectivement ressentie, y compris sur le plan du ministère sacerdotal? Nous visons ces zones où l'Église doit être présente et où le prêtre gaspillerait ses forces: le prêtre se doit à tous; nous, nous préparons le travail du prêtre chez ceux où la religion est à naître ou en train de se développer. Ceci ne peut que nous maintenir profondément dans notre esprit caractéristique d'humilité, de modestie, celui de notre Institut. Le Frère Laurent, pour sûr, n'avait pas la messe tous les jours au Bessat... Il n'en poursuivait pas moins son œuvre de sanctification personnelle et d'apostolat.

D'ailleurs, notre fonction nous place en plein cœur de ces nécessités de l'Église et nous sommes, par vocation, particulièrement habilités à y faire face. C'est notre mission propre dans le peuple de Dieu. Notre caractère spécifique nous place dans ce monde du profane en dialogue avec l'Église, auprès des jeunes et des pauvres spécialement. Il en résulte que le Frère est

le témoin de l'amour du Christ pour les jeunes dans les deux domaines dans lesquels se construit le Royaume:

- il aide les jeunes à entrer dans la cité des hommes, par la formation intellectuelle, civique, technique, etc.
- il les aide à entrer dans la cité de Dieu par la formation chrétienne, par l'évangélisation.

Nous nous devons de réaliser avec zèle ce que l'Église attend de nous. Nous sommes près des jeunes, comme de grands frères qui vivent leur vie à eux, mais une vie toute consacrée au Seigneur. Il s'agit pour nous de réaliser pleinement notre mission prophétique parmi la jeunesse: l'évangéliser, la conduire à Jésus. Tel fut l'apostolat de Jean-Baptiste, tel le nôtre: "Préparer la voie du Seigneur". Qui assurera l'éducation de la foi, si nécessaire de nos jours, si nous l'abandonnons en nous ouvrant à un ministère sacerdotal beaucoup plus large? Car les Frères à ordonner seront pris parmi les meilleurs, ce ferment qui donne sa saveur à une pâte, qui, sans eux, serait parfois assez insipide. En les ordonnant nous ne faisons que déplacer le problème du manque de prêtres. Nous les enlevons à leur mission d'évangélisation, non moins nécessaire et indispensable que celle de la sacramentalisation.

Le manque de goût pour les sacrements, si sensible en certaines régions chrétiennes, ne manifeste-t-il pas une crise de la foi due, bien souvent, à un manque d'enseignants chrétiens valables. Le sacrement sans la catéchèse devient routine, superstition.

Sur ce plan de l'évangélisation, sans ordination, nous assurons le ministère essentiel du diacre: celui de la parole. Quant à la distribution de l'Eucharistie, elle nous est accessible en cas de besoin, avec autorisation épiscopale²⁴. À nous de profiter de ces facultés avec autant d'ampleur qu'il est nécessaire.

Cette acceptation totale de ce que nous sommes ne peut manquer de maintenir et même de développer l'unité de nos communautés. Car il ne faut pas se leurrer: l'introduction du sacerdoce chez nous constituerait un risque grave d'éclatement de cette unité communautaire, risque d'autant plus grave que 150 ans de tradition mariste nous ont pétris une mentalité de milieu homogène, ce qui n'est pas le cas pour les congrégations qui, dès l'origine, ont des prêtres... Il ne s'agirait plus alors de différences accidentelles comme peuvent l'être celles de l'emploi ou de la culture intellectuelle en vigueur parmi nous et qui constituent déjà un problème. La différence est essentielle: ce membre prêtre, parmi des religieux laïcs aurait

²⁴ L'évêque a autorisé, par exemple le Frère Directeur de FARATSIHO (Madagascar) à distribuer la communion à ses Frères.

de la peine à s'intégrer harmonieusement dans sa communauté, d'autant plus qu'en raison des nécessités intérieures et extérieures, il serait certainement appelé à élargir son ministère. Et ne parlons pas des défaillances toujours possibles qui ne manqueraient pas d'avoir un plus large retentissement. Certains rapports envoyés au Chapitre sont beaucoup plus suggestifs sur ce point.

C — Sur le plan de l'Église.

Si, d'abord, nous considérons l'éventuel Frère-prêtre, nous ne pouvons manquer de constater que son sacerdoce aura quelque chose de paradoxal. On voit difficilement comment il pourra répondre à l'image que nous présente le Concile du prêtre d'aujourd'hui, largement ouvert "à la croissance spirituelle du Corps du Christ" et non "au service d'une idéologie ou d'une faction humaine" (PO 4, 6, 10). Le souffle pastoral conciliaire qui devra animer la formation sacerdotale de tels prêtres ne sera-t-il pas en contradiction avec la fonction sacerdotale restreinte aux besoins des maisons (PC N° 10)? Formés chez nous, ils auront de la peine à s'intégrer dans l'élan pastoral diocésain; formés ailleurs, ils risquent de trouver, par la suite, bien trop étroit le champ d'apostolat à eux dévolu. D'où, pour ces Frères-prêtres, une source de malaise et de malentendus, une tentation d'évasion.

Ne vaut-il pas mieux s'en remettre exclusivement à l'Église pour ce qui est du sacerdoce, et faire de notre côté, dans les limites de nos possibilités, ce qu'elle est en droit —et tout ce qu'elle est en droit— d'attendre de nous? En premier lieu, il faudrait résoudre l'angoissant problème du manque de prêtres dans le monde: on pourrait proposer une meilleure répartition du clergé à travers le monde, une meilleure utilisation des ressources sacerdotales, etc... Mais ce n'est pas directement de notre ressort. Pour nous, nous avons d'abord à nous assurer de la présence du ministère sacerdotal lors de toute nouvelle fondation et, s'il le faut, la mort dans l'âme, à avoir le courage de sacrifier des œuvres où un service ministériel minimum ne serait plus assuré. Nous ne pouvons prétendre à l'honneur d'être aux avant-postes de la conquête missionnaire de l'Église; nous ne pouvons y être comme l'ont été bon nombre de nos aînés, qu'avec la présence des missionnaires prêtres²⁵. Partout nous nous trouvons dans notre fonction apostolique, complémentaires et nous ne pouvons y être qu'en tant que tels.

D'autre part, ne serait-il pas bon d'éclairer le clergé— et l'évêque, s'il le faut— sur les limites en même temps que sur l'importance capitale de

²⁵ Le Père Champagnat a envoyé ses premiers Frères missionnaires en Océanie en compagnie des Pères Maristes.

notre mission dans une volonté totale de service? Telle a toujours été l'attitude du Père Fondateur²⁶. Il faudrait, en outre, savoir utiliser au maximum les forces sacerdotales disponibles grâce à une organisation mûrie de part et d'autre: avoir tel ou tel aumônier régional spécialisé dans le service d'un ensemble de communautés et d'écoles, en vue de former des maîtres catéchistes, d'animer des mouvements apostoliques, de prêcher retraites et recollections, etc... en un mot, pour l'organisation de la pastorale scolaire. Et cela même, pourrions-nous ajouter, dans la mesure où l'un ou l'autre Frère ne pourrait assurer cette animation; sur ce point aussi bien des lacunes existent; à nous de former les Frères en conséquence.

Il faudrait aussi songer sérieusement à une plus intense collaboration avec les Pères Maristes, avec des sacrifices de part et d'autre. Un échange de bons vœux ne saurait suffire... Que là où on le peut, on vienne à leur aide, par exemple, en tant que professeurs dans leurs collèges, afin de bénéficier davantage de leur ministère sacerdotal dans un esprit bien à nous. Étudier aussi le problème, comme cela a été fait déjà dans l'une ou l'autre Province, au sujet de la collaboration effective avec tel ou tel autre Institut clérical.

De notre côté, nous avons à nous intégrer plus profondément dans la pastorale d'ensemble et selon notre charisme propre. Sur le plan diocésain, participer activement à l'organisation de la catéchèse ou à des mouvements apostoliques; l'évêque ne serait-il pas disposé à nous assurer un meilleur service sacerdotal dans la mesure où nous assurerions valablement telle fonction selon notre vocation? Sur le plan paroissial, nous prêter davantage à tout ce qui concerne la formation des jeunes; animation de la liturgie avec clergé et laïcs, catéchèse paroissiale par nous-mêmes, par nos anciens élèves, par nos grands élèves; prise en charge des loisirs, du sport, les jours de congé, etc... Ces tâches sont aujourd'hui les nôtres; nous avons à nous préparer à les assurer efficacement. N'arrive-t-il pas que, trop souvent, nous nous enfermons dans notre petite chapelle? C'est plus commode et c'est plus bourgeois... N'y aurait-il pas aussi à ouvrir nos grands pensionnats sur la vie paroissiale, en particulier, en assurant le maximum de contact avec le clergé des paroisses d'origine de nos internes?

Quant à nos aumôniers, nous avons à leur assurer une vie plus humaine; n'y a-t-il pas lieu avec prudence, d'atténuer leur solitude, (le les faire entrer à plein dans nos soucis apostoliques et d'essayer de comprendre les leurs? Ne serait-il pas enrichissant, pour les uns et pour les autres, de provoquer

²⁶ À propos de la sacristie de Belley offerte à nos Frères par Mgr. Devie, le Père Champagnat écrit au Père Colin le 29.3.1835: "Je pense toujours que cette affaire de sacristie pour nos Frères attirerait bien des ennuis; faites ce que vous pourrez pour vous en défaire". (A. F. M. Rome)

des rencontres régionales des prêtres chargés de nos œuvres avec les divers Frères responsables, pour mettre périodiquement en commun problèmes et solutions, dans un climat de charité chrétienne? N'insistons pas sur la nécessité, réclamée par plusieurs notes, de leur assurer un traitement décent.

Enfin, la solution vitale, c'est de multiplier les prêtres, de susciter des vocations sacerdotales dans nos écoles. Telle est notre tâche propre. C'est un fait qu'une école vraiment chrétienne est une pépinière de vocations. Il n'est que de consulter les statistiques. Rappelons simplement l'exemple du Saint Frère Bénilde, exemple qui est celui de bien d'autres de nos Frères, et qui, à lui seul, a fourni à l'Église plus de 200 vocations sacerdotales et religieuses. Dieu bénissait et faisait fructifier son humble apostolat. Porter atteinte à cette activité apostolique d'éducation chrétienne, c'est diminuer d'autant la vitalité sacerdotale d'une région. La réciproque est vraie. Quand Mgr. Cazaux, évêque de Luçon, a voulu évangéliser son diocèse, il a songé surtout à l'école chrétienne: plus de 120 écoles catholiques de garçons fondées au cours de son épiscopat... Résultat? — C'est le seul diocèse de France qui ait vu croître constamment, depuis 1900, l'effectif annuel de ses ordinations. Ne pourrait-on pas, sur ce plan, élargir l'activité apostolique de nos Frères responsables des Vocations? Certains le font en présentant aux jeunes la vocation dans toute son ampleur, et en travaillant avec et pour le clergé diocésain... Autant d'ouvertures à susciter ou à développer.

Telles sont les solutions que la commission aura certainement la possibilité de compléter, de développer, de mettre au point sur le plan pratique, avant la fin du Chapitre.

En définitive, la véritable solution, c'est d'être en plénitude ce que nous sommes dans l'Église: mission limitée sans doute, mais complète et capable de donner tout son sens à une vie d'apôtre. À nous d'être compétents, de donner toute notre mesure au sein de l'Église de Dieu: À nous surtout, de nous renouveler dans une vie intérieure intense, dans notre ferveur religieuse et apostolique: Même au prix de quelques douloureux sacrifices, nous trouverons, et nos élèves avec nous, notre plein épanouissement en participant, à notre place, aux bienfaits comme aux souffrances de l'Église.

PROPOSITIONS

1. *L'Institut des Frères Maristes des Écoles doit rester une congrégation laïque.*

2. *Pour le maintien de son unité et de son caractère propre, l'ordination de quelques-uns de ses membres est jugé inopportune.*

3. *L'Institut pourvoira, selon tous ses moyens, aux besoins spirituels de ses Maisons.*

4. *Nos aspirants, Juvénistes, Postulants, Novices doivent être éclairés, sans ambiguïté, sur la nature et le but de l'Institut.*

5. *Ceux d'entre eux chez qui il devient manifeste que notre état ne leur convient pas doivent être orientés selon leurs aspirations.*

6. *L'Institut doit offrir à chacun de ses membres la possibilité d'épanouir pleinement sa VOCATION de RELIGIEUX laïc. Cela a été la fin d'une affaire qui venait depuis le XVI Chapitre Général (1967-68). Elle a été étudiée dans les deux sessions du CG. XVI et aussi dans les Chapitres Généraux XVII et XVIII. Il y a eu des sondages dans tout l'Institut pour connaître l'avis de tous les Frères.*